



## Contrat à temps partiel non respecté

Par **batitelle**, le **18/06/2012** à **10:40**

Bonjour,

Je suis infirmière à l'hôpital, en CDI. Depuis un an j'ai pris un temps partiel (80%), car j'ai deux enfants, je touche le complément de libre choix d'activité. [s]Ma cadre ne respecte pas mon temps partiel pour l'été[/s], elle me dit qu'elle me les donnera en septembre. A-t-elle le droit de me faire travailler à 100% l'été, puis de me rendre mon temps partiel en septembre? Merci d'avance.

Par **pat76**, le **19/06/2012** à **16:29**

Bonjour

Non, elle ne peut pas, ce serait une modification de votre contrat de travail que vous n'avez pas obligation d'accepter.